

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Pierre Cauët, sous la présidence de Monsieur Stanislas BARTHELEMY.

Etaient présents : MM. Stanislas BARTHELEMY, Philippe FERCOT, Jacqueline MOREL, Guillaume CAMUS, Laurence BERTRAND, Didier VOITURONT, Frédéric MULLER, Emilie CHOISMIN, Isabelle DESSERTY, Marion FREDON, Séverine LEGRANGER, Evelyne DESSUILLE, Chantal CHARPENTIER, Baptiste LECAT, Bernard DHOURY, Fabrice LOCMONT, Brigitte VASSEUR.

Etait absent représenté : M. Jonathan PETITALOT donne pouvoir à Laurence BERTRAND

Etait absent excusé : M. Christophe HENRIQUET

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents et représentés : 18

\*\*\*\*\*

Baptiste LECAT est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente séance. Monsieur Frédéric MULLER, sans changer le compte-rendu, souhaite apporter une précision concernant les composteurs de la CCPE. En effet, l'acquisition des composteurs est bien prévue au budget de la CCPE mais l'appel d'offres n'aura lieu qu'en octobre pour une commande vers le mois de décembre. A ce jour, il reste environ 23 composteurs de 80 litres. Les poubelles à végétaux vont également être recommandées en 240 litres car les 120 litres n'ont pas eu de succès. Le compte-rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

### **AFFAIRES GENERALES**

#### **SERVICE ANIMATION – REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (Rapport présenté par Laurence BERTRAND)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dernier règlement intérieur de l'Accueil Collectif de Mineurs a été revu au 1<sup>er</sup> septembre 2018. Il convient donc d'effectuer une mise à jour.

Il précise que les membres de la commission scolaire réunis le 12 mai 2021 ont validé les termes de ce nouveau règlement intérieur « Accueil Collectif de Mineurs » après avoir procédé à sa relecture et apporté quelques modifications. Il présente à l'assemblée les modifications à apporter. Après quelques modifications supplémentaires, il soumet au vote le nouveau règlement intérieur. **L'assemblée, à l'unanimité, accepte le nouveau règlement intérieur.**

#### **SERVICE ANIMATION – REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE PERISCOLAIRE (Rapport présenté par Laurence BERTRAND)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dernier règlement intérieur du service périscolaire a été revu au 1<sup>er</sup> septembre 2018. Il convient donc d'effectuer une mise à jour.

Il précise que les membres de la commission scolaire réunis le 12 mai 2021 ont validé les termes de ce nouveau règlement intérieur « Accueil périscolaire » après avoir procédé à sa relecture et apporté quelques modifications.

Il présente à l'assemblée les modifications à apporter et lui propose d'émettre un avis sur les rectifications apportées. Monsieur Baptiste LECAT souhaiterait qu'il y ait une réflexion sur la partie goûter du règlement afin que les enfants disposent d'un goûter équilibré et que notamment celui-ci ne soit pas constitué de sucreries (pour éviter les enfants qui ne prennent qu'un paquet de bonbons). Monsieur Baptiste LECAT précise qu'imposer un type de goûter est contraignant et peut-être trop radical (citant un exemple en Allemagne), mais que l'enjeu mérite un échange constructif. Madame Laurence BERTRAND propose de revoir ce point en commission scolaire et avec la directrice du centre d'animation. **L'assemblée, à l'unanimité, accepte le règlement intérieur.**

#### **SERVICE ANIMATION – REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DES JEUNES (Rapport présenté par Laurence BERTRAND)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dernier règlement intérieur de l'Accueil des Jeunes a été revu au 1<sup>er</sup> juin 2018. Il convient donc d'effectuer une mise à jour.

Il précise que les membres de la commission scolaire réunis le 12 mai 2021 ont validé les termes de ce nouveau règlement intérieur « Accueil de Jeunes » après avoir procédé à sa relecture et apporté quelques modifications.

Il présente à l'assemblée les modifications à apporter. Après quelques modifications supplémentaires, il soumet au vote le nouveau règlement intérieur. **L'assemblée, à l'unanimité, accepte le nouveau règlement intérieur.**

#### **DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE PARTIE DE VOIRIE – RUE DES ERABLES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération N° 2020.12.88 du 4 décembre 2020, par laquelle le conseil municipal avait émis un avis favorable au déclassement d'une partie du domaine public (espace vert) située rue des Erables pour une contenance d'environ 60 m<sup>2</sup>, entre la parcelle cadastrée section AD N° 248 et la parcelle cadastrée section AD N° 244.

Suite au plan de division et de bornage dressé le 14 janvier 2021 par Monsieur Florent KOMAN, géomètre-expert à Compiègne, la superficie de la nouvelle parcelle à créer dans le domaine public est de 62 m<sup>2</sup> et est destinée à être rattachée à la parcelle cadastrée section AD N° 248 afin de la vendre à son propriétaire actuel qui s'en est porté acquéreur. L'enquête publique relative à cette affaire s'est déroulée du 15 mars 2021 au 30 mars 2021.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable et sans aucune réserve en date du 12 avril 2021.

Il est donc désormais possible de constater la désaffectation du bien et d'acter son déclassement du domaine public et son reclassement dans le domaine privé communal en vue de sa cession.

#### **Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident :**

- De constater la désaffectation à l'usage du public de la parcelle nouvellement rattachée à la parcelle cadastrée section AD N° 248, d'une superficie de 62 m<sup>2</sup>, située rue des Erables, telle qu'elle figure sur le document d'arpentage établi par Monsieur Florent KOMAN, géomètre-expert,
- De procéder au déclassement du domaine public communal de ladite emprise,
- De procéder à son incorporation dans le domaine privé communal,
- De vendre à Monsieur Gaël GRACZYK la parcelle nouvellement rattachée à la parcelle cadastrée section AD N° 248, pour une contenance de 62 m<sup>2</sup>, au prix de 18.00 €/m<sup>2</sup>, soit un montant de 1 116.00 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents de modification parcellaires cadastraux ainsi que l'ensemble des actes relatifs à la vente de cette parcelle, en l'étude de Maître Bouchery à Grandfresnoy

#### **DESAFFECTATION ET ALIENATION DE CHEMINS RURAUX APRES ENQUETE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération N° 2016.10.83 en date du 12 octobre 2016, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de certains chemins ruraux.

En effet, à la suite de la construction de la D.200, certains chemins ont été coupés et prennent fin au milieu de champs ou d'étangs, et de ce fait, ne sont plus utilisés.

Il s'agit des chemins ruraux suivants :

- Chemin rural dit du Gros Chêne
- Chemin rural dit Route de Pont
- Chemin rural dit Voirie du Pâtis
- Chemin rural des Ruminées à l'Orméon, en partie

L'enquête publique s'est déroulée du 15 mars 2021 au 30 mars 2021.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable et sans aucune réserve en date du 12 avril 2021.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien desdits chemins.

**Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée et après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide :**

- De désaffecter :
  - o Le chemin rural dit Route du Gros Chêne et Route de Pont – section ZL pour 6220 m<sup>2</sup>
  - o Le chemin rural dit Route du Gros Chêne et Route de Pont – section G pour 3987 m<sup>2</sup>
  - o Le chemin rural dit Voirie du Pâtis – section I pour 1476 m<sup>2</sup>
  - o Le chemin rural dit Voirie du Pâtis – section ZL pour 1501 m<sup>2</sup>
  - o Le chemin rural des Ruminées à l'Orméon – section I pour 222 m<sup>2</sup>
- De fixer le prix de vente desdits chemins à 0.50 euros le m<sup>2</sup>
- De proposer aux propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leur propriété s'ils le souhaitent,
- Si le futur propriétaire le demande, un bornage pourra être effectué ; dans ce cas précis, les frais afférents à la délimitation de la ou des parcelle(s) seront à la charge du futur propriétaire

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier
- De créer une servitude de passage pour les propriétés enclavées

### **ROUTE D'ARTAGNAN**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la création de l'itinéraire équestre européen (Route Européenne d'Artagnan » dans les Hauts de France et plus particulièrement dans l'Oise.

Il indique que la Route Européenne d'Artagnan a été initiée par l'Association Européenne de la Route d'Artagnan, créée en 2014. Il s'agit du premier itinéraire équestre européen, emprunté également par les vélos et les randonneurs pédestres. Il s'étend sur plus de 4000 kms de chemins balisés, dont près de 800 kms dans la Région des Hauts de France.

Nous sommes donc sollicités par le Comité Régional du Tourisme Equestre (CRTE) des Hauts de France afin d'obtenir une autorisation de passage des cavaliers et de pose de balisage sur le territoire de notre commune (CR 124 A – voir carte ci-jointe). Le chemin concerné se situe à la sortie de notre village en venant de Le Fayel (Voie Communale N° 1), emprunte la D26 pour traverser Canly et revenir vers Le Meux (Chemin rural dit de Flandre).

#### **Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident :**

- D'émettre un avis favorable au circuit de randonnée dénommé « La Route d'Artagnan »
- D'accepter l'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées d'une partie de la Voie Communale N° 1 et d'une partie du Chemin Rural dit de Flandre
- De s'engager à conserver le caractère public et ouvert aux voies et chemins inscrits
- De s'engager, en cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin ou d'une section d'un chemin, à proposer au conseil départemental un itinéraire de substitution
- De s'engager à accepter le balisage, le panneauage et la promotion du circuit

### **MAGEO – ELECTIONS COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par courrier en date du 6 avril 2021, Madame la Présidente du Conseil Départemental de l'Oise l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à l'élection des propriétaires appelés à siéger à la commission intercommunale d'aménagement foncier. Cette commission intercommunale regroupe les communes d'ARMANCOURT, HOUDANCOURT, JAUX, LA-CROIX-SAINT-OUEN, LONGUEIL-SAINTE-MARIE, LE MEUX et RIVECOURT.

Conformément à l'article L.121-4, chaque commune est représentée au sein de la commission intercommunale par le Maire ou l'un des conseillers municipaux désignés par lui. Aussi, il a désigné Monsieur Stanislas BARTHELEMY- 2 rue de la Gare – 60126 LONGUEIL SAINTE MARIE, pour assurer cette fonction.

De même, la Chambre d'Agriculture a procédé à la désignation de trois exploitants par commune (deux titulaires et un suppléant).

<b>ELECTIONS DES PROPRIETAIRES DE BIENS FONCIERS NON BATIS</b>
--

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 20 avril 2021, soit plus de quinze jours avant l'élection.

#### **Se sont portés candidats :**

- En tant que titulaires :
  - Monsieur Bernard BIRCK
  - Monsieur Sébastien HARLE D'OPHOVE
- En tant que suppléante :
  - Madame Maryvonne BRIATTE

Ces candidats sont de nationalité française ou assimilés, d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité.

Les candidats déjà désignés par la Chambre d'Agriculture en qualité d'exploitants propriétaires désignés par la Présidente du Conseil Départemental en qualité de personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages, désigné par Monsieur le Maire en qualité de conseiller municipal ainsi que lui-même, ne peuvent être élus en qualité de propriétaires de biens fonciers non bâtis.

#### **Aussi, la liste des candidats est ainsi arrêtée :**

- Monsieur Bernard BIRCK
- Monsieur Sébastien HARLE D'OPHOVE
- Madame Maryvonne BRIATTE

- 1) Il est procédé dans un premier temps à l'élection **des deux titulaires** à bulletin secret dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Ont obtenu au premier tour :**

Le nombre de votants est de 18, le nombre de suffrages exprimés est de 18 voix, la majorité requise est donc de 10 voix.

- Monsieur Bernard BIRCK : 18 voix
- Monsieur Sébastien HARLE D'OPHOVE : 18 voix

Ayant atteint la majorité requise, Messieurs Bernard BIRCK et Sébastien HARLE D'OPHOVE sont élus membres titulaires.

- 2) Dans un second temps, il est procédé à l'élection **du suppléant** à bulletin secret dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A obtenu au premier tour :

Le nombre de votants est de 18, le nombre de suffrages exprimés est de 18 voix, la majorité requise est donc de 10 voix.

- Madame Maryvonne BRIATTE : 18 voix

Ayant atteint la majorité requise, Madame Maryvonne BRIATTE est élue membre suppléant.

Sont ainsi élus par le conseil municipal :

Monsieur Bernard BIRCK – 38 rue du Moulin – 60126 LONGUEIL SAINTE MARIE est élu membre titulaire

Monsieur Sébastien HARLE D'OPHOVE – Chemin de l'Abbaye – 60126 LONGUEIL SAINTE MARIE est élu membre titulaire

Madame Maryvonne BRIATTE – 11 rue du Général Weygand – 60190 ESTREES SAINT DENIS est élue membre suppléant

### **CCPE – CONVENTION D'AUTORISATION D'IMPLANTATION DE LA FUTURE STATION DE VELOS EN LIBRE SERVICE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées a proposé aux communes d'implanter une station de vélos à assistance électrique en libre-service, à proximité de la gare de Longueil Sainte Marie.

Afin de pouvoir déposer la demande de permis de construire, **l'assemblée décide à l'unanimité**, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation d'implantation de la future station qui se situera sur une partie de la parcelle cadastrée section F 940, sise Voie Communale N° 4.

## **AFFAIRES FINANCIERES**

### **DECISION MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2020**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la trésorerie nous avait demandé de régulariser certaines opérations sur l'exercice 2020 afin de pouvoir éditer le compte de gestion du même exercice.

Cependant une erreur s'est glissée dans la délibération N° 2021.04.31 du 14 avril 2021.

**Monsieur le Maire propose de l'annuler et de la remplacer comme suit :**

Les travaux de réhabilitation de la voirie et des trottoirs de la rue du Fayel se sont déroulés en 2014. La trésorerie demande à ce que les travaux relatifs au réseau d'eaux usées de cette rue soient amortis sur 5 ans (comme le précise la délibération n° 2020.06.44 du 30 juin 2020), et de régulariser sur l'exercice 2020 les amortissements allant de 2015 à 2019, pour un montant total de 83 739.55 €.

Il est précisé que cette écriture, même si elle change le résultat comptable, ne modifie pas la trésorerie de la commune puisqu'il s'agit d'une simple écriture comptable.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2020**

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre/ Article	Libellé	Montant	Chapitre/ Article	Libellé	Montant
042/6811	Dotation aux amortissements	83 739.55			
023	Virement à la section d'investissement	- 83 739.55			

### **SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2020**

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre/ Article	Libellé	Montant	Chapitre/ Article	Libellé	Montant
			040/281532	Amortissement réseau EU	83 739.55
			021	Virement de la section de fonctionnement	- 83 739.55

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **VIREMENT DE CREDIT – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2021**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous avons prévu au 673 (titres annulés sur exercice antérieur) un montant de 2000 €. Or, compte-tenu de la situation sanitaire, les annulations de salle sont beaucoup plus nombreuses que prévu.

A ce jour, nous avons remboursé une somme de 1 308.96 €, il reste donc 691.04 €

Il convient donc d'abonder ce compte en crédits suffisants.

Monsieur le Maire propose d'effectuer le virement de crédit suivant :

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2021**

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre/ Article	Libellé	Montant	Chapitre/ Article	Libellé	Montant
022	Dépenses imprévues	- 1 500.00			
673	Titres annulés (sur exercice antérieur)	1 500.00			

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **ACQUISITION PARCELLE – RUE DES VIGNES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de requalification des voiries du Secteur Nord (rue de Picardie – rue de Flandre – rue des Vignes – rue des Jonquilles) nécessitent la création d'un bassin de récupération des eaux de ruissellement, rue des Vignes. Afin de pouvoir réaliser ces travaux, il convient d'acquérir la parcelle cadastrée section ZE N° 200, d'une contenance de 2 569 m<sup>2</sup> et appartenant à Monsieur Rémy VANDEPUTTE.

Monsieur le Maire précise avoir reçu Monsieur Rémy VANDEPUTTE pour lui proposer l'achat de cette parcelle au prix de 3 € le m<sup>2</sup> et que celui-ci a accepté.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité :**

- D'accepter d'acquérir la parcelle cadastrée section ZE N° 200 d'une surface de 2 569 m<sup>2</sup>, se situant rue des Vignes et appartenant à Monsieur Rémy VANDEPUTTE, au prix de 3 € le m<sup>2</sup>;
- D'accepter la prise en charge de tous les frais afférents à cette opération, y compris les éventuels frais de bornage;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à venir ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Classe de découverte à Bernex** : Monsieur le Maire indique avoir reçu un mail de la directrice de l'école élémentaire, Madame VERDONCK, concernant l'annulation du séjour à Bernex prévu en juin avec les CM2 suite à un refus de l'inspection de Compiègne. En effet, à ce jour, seuls les accueils sans hébergements sont autorisés. Madame VERDONCK propose en remplacement une journée en Baie de Somme Cette sortie sera financée par la coopération scolaire (tombola effectuée précédemment) et par le budget « sortie » alloué en début d'année par la commune pour le trajet du bus.

Messieurs Baptiste LECAT et Fabrice LOCMONT constatent que la contribution financière de la commune sera moindre vis-à-vis de la participation à la classe découverte. Considérant que toutes les générations d'enfants attendent avec impatience durant leur scolarité un long séjour avec l'école ils proposent d'envisager une compensation avec une 2<sup>ème</sup> sortie sportive (à la base nautique de Longueil Sainte Marie, par exemple) Madame Laurence BERTRAND reverra avec Madame VERDONCK pour lui proposer.

**Organisation des élections régionales et départementales 2021** : Monsieur le Maire informe qu'il manque des assesseurs sur les 2 tours des élections. Il demande à ceux qui ne se sont pas encore positionnés de le faire. Monsieur le Maire proposera également à Monsieur Gérard PARENT de participer en tant qu'assesseur pour le créneau restant libre.

Monsieur Philippe FERCOT explique la circulation qui sera mise en place et que cela implique une installation bien particulière qui ne sera pas démontée entre les 2 tours. Monsieur le Maire prend note et informera le secrétariat pour annuler les réservations comme la halte-garderie sur cette semaine.

**Budget participatif** : Madame Chantal CHARPENTIER informe avoir relancé Madame VIDAL pour les problèmes de vitesse rue du Grand ferré. Il a été proposé d'objectiver la vitesse en ayant les statistiques par le radar mobile. Madame Isabelle DESSERTY demande pourquoi ce compteur mobile n'est pas installé rue des Ruminées puisque la vitesse y est excessive également ? Elle signale qu'un accident a eu lieu à la sortie du CD 200 et que la visibilité au STOP est mauvaise. Monsieur le Maire répond que c'est le but du panneau STOP : s'arrêter afin de vérifier la libre circulation. Il ne voit pas d'autres moyens de plus sécuriser ce carrefour départemental.

**Eclairage rue des Ruminées** : Madame Isabelle DESSERTY informe avoir été interpellée par Madame DELARUE suite à un problème d'éclairage devant chez elle. Elle lui a signalé que des véhicules faisaient des demi-tours sur la piste cyclable. Madame DELARUE souhaite savoir quand les travaux d'enfouissement des réseaux et la création des trottoirs seront effectués dans la rue des Ruminées. Monsieur le Maire répond être au courant du problème sur la piste cyclable mais ne pas avoir de solution à ce jour. Concernant les travaux, ils sont prévus avant la fin du mandat.

**Eclairage rue St Martin** : Madame Séverine LEGRANGER signale la présence d'un lampadaire cassé et de formation de trous sur la route. Monsieur le Maire explique qu'il n'y a plus de lampadaires de ce modèle. Il faut donc attendre de pouvoir en récupérer un dans une impasse. Pour les trous sur la chaussée, Monsieur le Maire a déjà demandé aux services techniques d'intervenir.

Le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 24 juin 2021 à 19h dans la salle du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-et-une heure et quinze minutes.